

6 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Adam Christophe ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<ul style="list-style-type: none"> • Lpsy 1407 Eléments de psychologie clinique • Lcrim 2103 Criminologie psychologique <p><i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i></p>
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des principes de la démarche clinique et de ses dimensions. - Histoire de la criminologie clinique propre à l'Ecole de Louvain à partir de son fondateur, Etienne De Greeff, et de son successeur, Christian Debuyst. Leurs contributions majeures aux grands débats criminologiques seront examinées en vue de dégager leurs positions originales, critiques et contestatrices, en décalage par rapport aux idées dominantes de leur époque. - Mise en rapport de ces travaux avec ceux d'autres écoles et courants de pensée proches tant anciens que contemporains en vue de mieux saisir la spécificité et les limites des apports de l'Ecole de Louvain. - Etude approfondie des théories critiques pour poser les jalons nécessaires à la compréhension des effets de la subjectivité du chercheur et de l'objet « délinquance » sur l'élaboration de connaissances scientifiques objectives dans le domaine criminologique. - Analyse poussée de travaux de recherche à travers une perspective phénoménologique et interdisciplinaire entendant comprendre ensemble le drame vécu du sujet délinquant et la réaction sociale à son égard.
Acquis d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les présupposés, concepts, théories et principes méthodologiques caractérisant ladite « Ecole de Louvain » ainsi que d'autres courants de pensée proches, représentatifs d'une criminologie clinique critique - Relativiser la différence entre délinquance et non-délinquance en considérant le passage à l'acte comme processus historique, dramatique, interrelationnel, dynamique ainsi que comme mode de solution à un problème existentiel singulier et collectif - Déconstruire les notions abstraites justifiant les politiques sécuritaires et la pénalisation des délinquants ainsi que les instruments d'évaluation clinique de la dangerosité et du risque de récidive - S'interroger sur le sens de l'élaboration des connaissances scientifiques en criminologie clinique, en particulier sur la subjectivité du chercheur criminologue clinicien comme acteur personnellement impliqué dans son objet d'étude (comme être sentant, affecté, ému, etc.) - Repérer les obstacles ou les biais à l'élaboration desdites connaissances en vue d'en faire les leviers de la découverte scientifique à travers un cheminement personnel et personnalisé - Mobiliser l'ensemble des notions étudiées pour analyser de manière interdisciplinaire et approfondie des données cliniques (cas ou situation problématique) en tenant compte du contexte où interagissent divers facteurs (biologiques, psychologiques, sociaux, etc.) - Comprendre le passage à l'acte à travers le vécu du sujet et son point de vue propre sans négliger la réaction sociale ou pénale à son égard <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen oral
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des principes de la démarche clinique et de ses dimensions. - Histoire de la criminologie clinique propre à l'Ecole de Louvain à partir de son fondateur, Etienne De Greeff, et de son successeur, Christian Debuyst. Leurs contributions majeures aux grands débats criminologiques seront examinées en vue de dégager leurs positions originales, critiques et contestatrices, en décalage par rapport aux idées dominantes de leur époque. L'attention sera plus particulièrement portée à leur critique d'une criminologie clinique statique, positiviste, réductionniste, figeant la compréhension possible du passage à l'acte et considérant le délinquant comme un être déterminé par une personnalité criminelle, abstraite et isolée de tout contexte (des circonstances du passage à l'acte jusqu'au choix politique de criminaliser certains comportements problématiques).

	<ul style="list-style-type: none">- Mise en rapport de ces travaux avec ceux d'autres écoles et courants de pensée proches tant anciens que contemporains en vue de mieux saisir la spécificité et les limites des apports de l'Ecole de Louvain. Une attention particulière sera portée à certaines thématiques récurrentes et/ou d'actualité, en fonction des intérêts de recherche des étudiants.- Etude approfondie des théories critiques pour poser les jalons nécessaires à la compréhension des effets de la subjectivité du chercheur et de l'objet « délinquance » sur l'élaboration de connaissances scientifiques objectives dans le domaine criminologique. La prise en compte de la subjectivité sera également complétée par l'apport d'autres auteurs que ceux de l'Ecole de Louvain.- Analyse poussée de travaux de recherche à travers une perspective phénoménologique et interdisciplinaire entendant comprendre ensemble le drame vécu du sujet délinquant et la réaction sociale à son égard. La critique de la notion de dangerosité, la théorie de l'acteur social, l'examen des tables de prédiction et des échelles d'évaluation du risque de récidive constitueront des thématiques privilégiées.
Faculté ou entité en charge:	ECRI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en criminologie	CRIM2M	6	LCRIM2101 ET LCRIM2301 ET LCRIM2103 ET LCRIM2108	